

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 26 juin 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clotilde, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : SORGIUS Christian a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier, RICK Stéphane a donné procuration à JUNG Didier, FORR Bernard a donné procuration à ACKER Dominique

Objet : Convention Territoriale Globale – Renouvellement de la convention avec la Caisse d’Allocations Familiales 2025-2029

La signature d’une Convention Territoriale Globale (CTG), courant du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2024, a permis le maintien et le développement des services proposés aux familles sur notre commune, notamment grâce aux financements de la Caisse d’Allocations Familiales.

Cette approche incluant la Communauté de communes et l’ensemble des communes membres vise à définir le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le projet initial a été établi à partir d’un diagnostic partagé, identifiant les besoins prioritaires sur le territoire de la Basse-Zorn et définissant les champs d’intervention à privilégier au regard de l’écart offre/besoin.

Cette approche a permis à la fois de :

- pérenniser et d’optimiser l’offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

En définitive, si cette contractualisation a permis dans un premier temps la continuité de l’aide financière apportée aux communes par la Caisse d’Allocations Familiales, elle a surtout engagé une nouvelle réflexion et une vision différente des services à la population au sein du territoire de la Basse-Zorn.

VU la volonté de la commune de maintenir son offre de service, dans les champs de compétence actuels, et l’avis favorable du Comité de pilotage de la CTG en date du 13 juin 2025 sur les enjeux partagés proposés dans la Convention,

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale a pour objet de :

- maintenir les services aux familles existants en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- mener une réflexion à l'échelle des communes et de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- accompagner la politique jeunesse, de compétence intercommunale, à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

CONSIDERANT également que les enjeux et axes stratégiques peuvent se décliner de la manière suivante :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- accompagner la parentalité à l'échelle du territoire,
- soutenir les jeunes et développer la politique jeunesse intercommunale,
- renforcer l'accessibilité des services aux familles.

CONSIDERANT par ailleurs que la Convention Territoriale Globale est conclue pour une durée de 5 ans, à compter du 31 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2029,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VALIDE le renouvellement du partenariat « CTG » avec la Caisse d'Allocation Familiale, au service des services aux familles de la commune et du territoire ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la Convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin, mais également les autres communes du territoire et la Communauté de communes de la Basse-Zorn ;

CHARGE le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la Convention et tous les actes y afférent.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 2 juillet 2025

Transmis à la Préfecture le 2 juillet 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 2 juillet 2025

La secrétaire, Fabienne SORG



Le Maire, Sylvie ROEHLLY

